

AVIS

RUR.19.433.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet de RND « Prés du Sommerain » à Mont (Houffalize) (création)

Avis adopté le 6/12/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND
Date de réception : 20/11/2019
Références : DO502/AF/08-803 DNF/DNEV/AF/OB Sorties 2019 : 20424

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 3/12/2019 (reconvoquée le 6/12/2019)

Avis

Réuni ce 6 décembre 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 3 décembre 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable**.

Ce projet de création a fait l'objet d'un avis favorable de la CCGRND de Marche-en-Famenne. Par ailleurs, le site en question a fait l'objet de travaux de désenrésinement et de restauration dans le cadre d'un projet Interreg III A Wallonie Lorraine Luxembourg, projet porté par le Parc naturel des Deux Ourthes et cofinancé par l'Union européenne et la Wallonie.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »